



# Faimés

## Bulletin Communal



### EDITORIAL

*Dans quelques jours, nous serons dans la période dite « des fêtes », où chacun trouvera plaisirs et divertissements parmi la multitude d'animations proposées. La commune de Faimés ne sera pas en reste. Les marchés de Noël dans chacun des villages de notre entité proposeront, comme chaque année, une série de mets à déguster et de produits d'artisans à découvrir.*

*Cette atmosphère festive et légère ne saurait cependant nous rendre oublieux d'une actualité particulièrement douloureuse. Des milliers de familles fuient, dans d'effroyables conditions, les atrocités de leur pays et ce, au péril de leur vie. Elles espèrent trouver chez nous le calme et la paix.*

*Cruel paradoxe que l'incompréhension et la peur en lesquels nous plongeons dès lors les atrocités commises à Paris ce 13 novembre, nous invitant à réfléchir sur les valeurs de paix, de respect et d'intégration au sein de nos sociétés.*

*Le fardeau porté par certains, la solitude d'autres, plus proches de nous parfois, pèsent particulièrement en cette période de resserrement familial ou amical.*

*Ayons donc une pensée pour ces personnes, qu'elles soient dans le besoin ou simplement trop isolées pour goûter le bonheur de ces petits plaisirs festifs qui s'approchent.*

*Il me reste à vous souhaiter d'ores et déjà à tous, Chères et Chers Faimois, mes meilleurs vœux pour l'année 2016 ...*

Marie-Alice Vandereyken, Bourgmestre





# Faimés se dote représentative

**Faimés est une commune pleine de richesses et d'atouts. A elle seule, elle symbolise la Hesbaye mais elle est plutôt méconnue. Cependant, nous pouvons être fiers de nos villages, de notre terre, de notre histoire, de notre patrimoine et vouloir les faire découvrir.**

**A l'heure où l'image est reine, la Commune de Faimés a compris la nécessité de se doter d'un visuel reflétant ses points forts et ses spécificités.**

**Nous souhaitons que vous puissiez vous approprier ce logo et le faire connaître à tous. Dans cette optique, nous vous joignons un cœur autocollant symbolisant F'Aime's.**

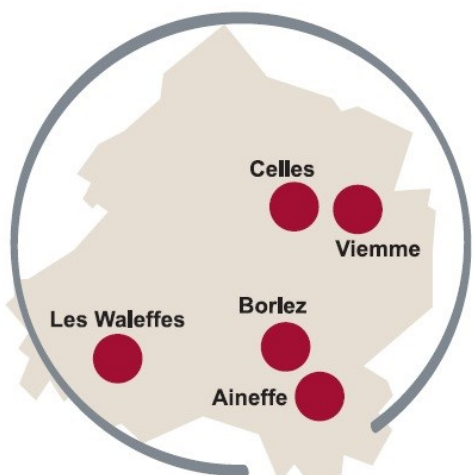
**Soyons fiers de notre commune. Aimons Faimés. Arborons le cœur autocollant.**

## Un logo fédérateur

Lors des fusions des communes dans les années '70, il a été décidé que notre nouvelle entité s'appellerait Faimés. En général le village le plus important donnait son nom à l'entité. Comme deux Communes s'appelaient déjà Celles, il a été décidé de donner à la nouvelle entité le nom d'un hameau de Celles : Faimés.

Les cinq villages composant Faimés : Aineffe, Borlez, Celles, Les Waleffes et Viemme, sont très différents les uns des autres et ont chacun leurs propres spécificités.

Le but du logo est de fédérer, de rassembler, les cinq villages (représentés chacun par un cercle de même couleur que le nom de la commune et placés conformément à leur situation sur la carte géographique), de dynamiser la commune et de lui donner une plus grande visibilité.



## Comment un logo ?

Un appel d'offres a été lancé au mois d'août dernier afin de désigner un studio graphique. Le marché a été attribué à la société Synthèse.

Pour pouvoir symboliser Faimés, Monsieur Bodarwé (Synthèse) s'est imprégné de notre commune en parcourant le territoire, en rencontrant les responsables au cours de plusieurs réunions et a récolté un certain nombre d'informations sur la Commune via un formulaire déposé à diverses personnes.



# d'une image symbolique de son identité

## Graphique mais symbolique

Le logo est composé de plusieurs symboles que chacun pourra identifier et interpréter à sa guise, mais qui représentent bien notre commune. Chaque village est composé d'une église, de fermes en carré, de bâtiments classés, parfois de châteaux mais également de sites d'intérêt pour promenades, de pâtures et de cultures.

Toutes ces caractéristiques sont illustrées de manière graphique dans une sphère qui uni les cinq villages.

Le logo symbolise à lui seul ce qu'est le territoire de notre commune hesbignonne.

## Les couleurs du pays



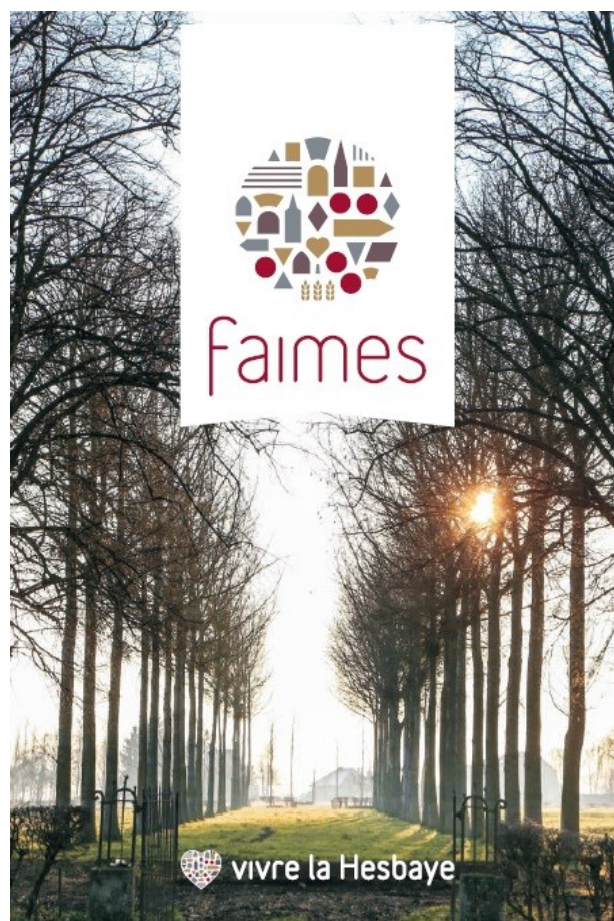
Les couleurs choisies sont des couleurs chaudes, représentatives du territoire : la brique, la pierre, la terre...

## Une double base-line

Notre commune a la chance de symboliser les plus belles facettes de la Hesbaye dont elle est une parfaite représentation.

Le logo a aussi été décliné en une double signature qui témoigne à la fois d'une expérience de vie en direction des citoyens et d'une expérience de découvertes en direction des visiteurs.

## Les déclinaisons





# Du côté des travaux

## Rénovation de la rue de Borlez

Tout en conservant au maximum l'ancienne structure de la voirie, la section de la rue de Borlez comprise entre la Ferme Laruelle et l'entrée du village a été intégralement rénovée et contrebutée par une bande de béton. Ce n'est pas moins de 1.300 tonnes de matériaux (béton, tarmac et autres) qui ont ainsi été mis en œuvre. Outre son apport à la consolidation de la voirie, la bande de béton plate permet une distribution des eaux pluviales tout le long du tronçon (afin d'éviter de noyer les points bas) ainsi qu'un dégagement hors de la zone tarmacée pour tous les usagers (véhicules mais aussi vélo ou piéton). La largeur moyenne de la voirie avec cette bande de béton extérieure est de 5,5m minimum, ce qui permet un croisement plus aisé qu'auparavant.



## Projet de parking à l'école de Celles



Après de longs mois et de nombreuses discussions, le projet de parking de l'école de Celles est enfin bouclé. La demande de permis a été introduite auprès de la Région et les travaux devraient pouvoir débuter dès le printemps prochain.

## Inauguration du Monument Depas

Le monument érigé en la mémoire de Monsieur Paul Depas et en témoignage de la reconnaissance de toute son œuvre a été inauguré par les autorités communales le samedi 10 octobre en présence des membres de sa famille ainsi que du Comité des Mémoires de Viemme.

Différentes personnes ont pris la parole pour rappeler le parcours de ce grand Monsieur et pour lire certains de ses poèmes en wallon. Un verre de l'amitié a ensuite été partagé dans l'enceinte de la Plaine de Jeux de Viemme.





# Voirie

## Nettoyage des accotements



En 2019, toutes les communes de Wallonie devront être "zéro pesticide". La commune de Faimés se prépare donc à ce changement de moyens mais aussi d'habitudes. Plusieurs pistes sont explorées par le service voirie afin d'opter pour la meilleure solution. Une machine a récemment été testée par les ouvriers communaux.

## Cimetières



Vu la demande croissante d'incinérations, des caves-urnes enterrées ont été installées au cimetière de Celles. D'autres suivront dans le cimetière de Viemme.

Le service de voirie en a profité pour surélever et agrandir la pelouse de dispersion.

## Entretien et déneigement de l'espace public

Nous vous rappelons que chaque riverain est tenu d'entretenir son trottoir ou son accotement (y compris le filet d'eau s'il existe). Dans le respect de l'environnement et de la législation, un brossage régulier permet d'éviter plus facilement la croissance des herbes et de ne plus utiliser d'herbicide chimique.

De même en période hivernale, chaque riverain doit veiller à déblayer son trottoir afin d'assurer le passage, sans risque, de tous piétons.



# Tri des déchets

## Nous avons tous à y gagner

### Que couvre cette taxe ?

- Le ramassage des poubelles
- La cotisation à INTRADEL pour :
  - le fonctionnement des recyparcs,
  - la collecte des PMC et des papiers-cartons,
  - la gestion des bulles à verres;
  - le traitement des déchets;
  - les actions de prévention et de sensibilisation dans les écoles et auprès du public en général.
  - La gestion des conteneurs
- l'accès gratuit aux recyparcs (parcs à conteneurs)

En matière de déchets, la Commune doit respecter le principe du « **coût vérité** » : l'ensemble des dépenses doit être couverte par les recettes (taxe communale). Dès lors, les cotisations INTRADEL ayant largement augmenté cette année, le budget communal consacré à la collecte et au traitement des déchets passe de 202.000€ (2015) à 216.000€ pour 2016 ; raison pour laquelle vous pouvez constater ci-contre que la taxe immondices sera majorée de 5€/membre du ménage, à partir du 1er janvier 2016.

### Questions fréquentes ...

**Mon conteneur n'a pas été totalement vidé lors de la collecte. Les déchets qui restent agglutinés dans le fond sont-ils pesés à chaque levée ?**

Non, pour comptabiliser les kilos collectés, deux pesées distinctes sont effectuées : avant la vidange et après celle-ci. Les déchets restant ne sont donc pas comptabilisés.

Astuce : Pour éviter que les déchets ne collent à la paroi du conteneur, disposez des journaux froissés dans le fond du conteneur vert.

### Je déménage, que dois-je faire avec mes conteneurs ?

Vous devez les laisser sur place en veillant à ce qu'ils soient propres. Un formulaire (disponible à l'Adm. Com.) est à remplir par vos soins et par le nouvel utilisateur. Ce formulaire est à renvoyer

#### Exonérations :

- Les ménages comprenant des enfants en bas âge (0 à 2 ans), bénéficient pour l'année d'imposition d'une exonération équivalente à 200 kg de déchets verts (langes) par enfant.
- Les personnes incontinentes bénéficient pour l'année d'imposition d'une exonération équivalente à 200 kg de déchets. L'exonération n'est accordée que sur base d'un certificat médical attestant de l'incontinence.

#### Passages de la Ressourcerie:

Mardi 26 avril 2016

Mardi 13 septembre 2016

### Combien vous coûtent vos déchets ?

**Taxe forfaitaire : le montant de cette taxe est établi en fonction du nombre de personnes faisant partie du ménage :**



Une personne  
Forfait : 85€



Deux personnes  
Forfait : 130€



Trois personnes  
Forfait : 155€



Quatre personnes  
Forfait : 160€



Cinq personnes et +  
Forfait : 165€

#### **Le forfait vous donne droit à :**



12 levées/ an  
Et 60kg/hab./an



24 levées/ an  
Et 30kg/hab./an

**Taxe proportionnelle au nombre de levées des conteneurs et au poids des déchets :**

#### Levée supplémentaire :

0,65 € / levée

#### Kg supplémentaire :

Conteneur noir :  
**0.07 € / kg** au-delà de 60kg/hab./an et jusque 100kg/hab./an  
**0.11€ / kg** au-delà de 100kg/hab./an

Conteneur vert :  
**0.06€ / kg** au-delà de 30kg/hab./an



# Environnement



Cet automne, ce sont une nouvelle fois une quarantaine de Faimois qui se sont mobilisés pour un grand nettoyage des rues de la commune. Un très beau moment citoyen partagé par plusieurs générations. Des bulbes de fleurs leurs avaient été fournis pour « remplacer les déchets par des fleurs ». Ainsi, si au début du printemps, vous apercevez des crocus et des narcisses aux bords de route, vous saurez qui les a plantés.

**Un grand merci à tous les participants au « Grand Nettoyage d'Automne ».**  
**Rendez-vous le 16 avril 2016.**



## Succès grandissant pour journée de l'arbre

Ce 28 novembre, la journée de l'arbre a connu une belle affluence..

Des faimois se sont déplacés en nombre pour venir choisir différents plants d'arbres fruitiers et d'ornements offerts par la commune.

L'occasion pour chacun de retrouver des amis mais également de se réchauffer en sirotant un verre de vin chaud ou de chocolat chaud pour les enfants et de découvrir le travail effectué par les élèves de notre école sur le thème : les arbres en automne.



# Qui sont les habitants de Faimés ?

La population de Faimés est en permanente augmentation via le nombre de naissances (entre 30 et 40 par an) mais aussi par le fait qu'en moyenne une trentaine de nouveaux logements sont construits ou aménagés sur la Commune chaque année (attirant de jeunes ménages).

Le taux de croissance de la population se situe autour de 6,8% par an, ce qui est largement supérieur au niveau provincial qui est de 3,9%. Néanmoins, la densité de population de Faimés est une des plus faibles de la région : 137,3 habitants par km<sup>2</sup>; son potentiel d'accroissement est encore très important.

A travers les graphiques ci-dessous, on constate que la plus grande proportion d'habitants se situe dans la tranche de la population active (entre 20 et 65 ans), soit 60,7 % de notre population, ce qui est légèrement plus important qu'au niveau provincial (59,2%).

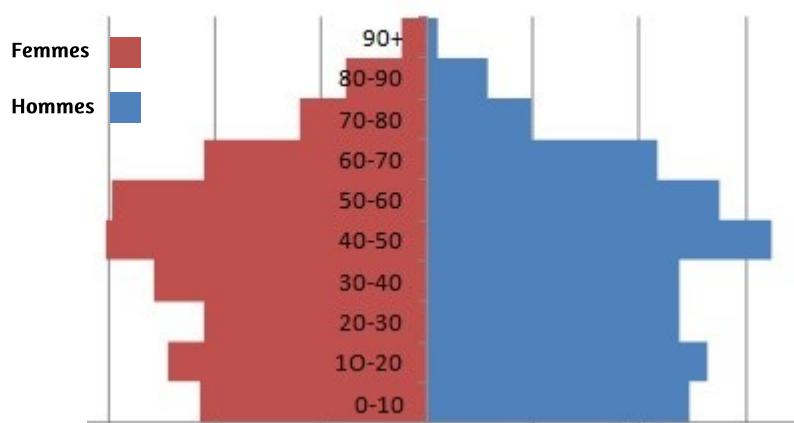
## 3921 habitants



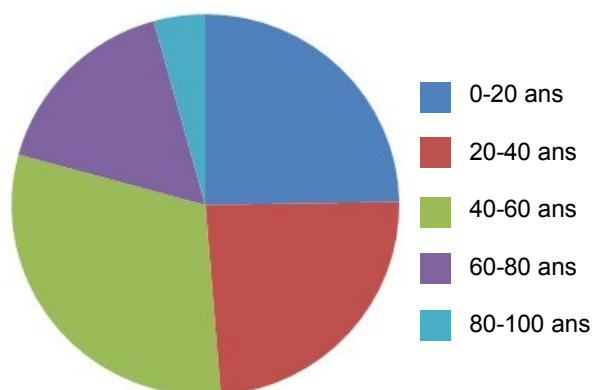
 1952 femmes

 1969 hommes

### Pyramide des âges

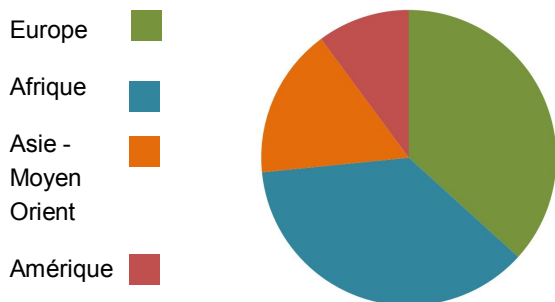


### Répartition par âge

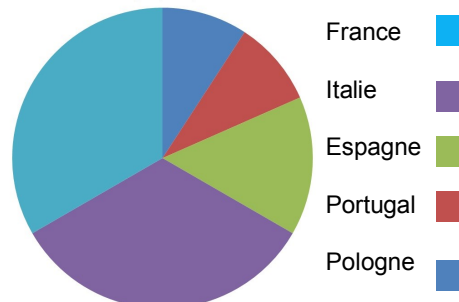


123 personnes originaires de 30 pays différents  
majoritairement européens

### Par continent



### 5 pays les plus représentés



## Problématique des réfugiés

**Faimés est solidaire** : 13 personnes résident dans l'ILA (Initiative Locale d'Accueil) de Viemme et une famille syrienne avec 4 enfants est accueillie dans un immeuble mis à leur/notre disposition par un particulier.





Exposition photos  
Salle la Forge

Centre Culturel de  
Waremmé

## Voisin(e)

Par le collectif « La Clique» et  
Jean-Marie Vanderzwalmen



## Djihad d'Ismaël Saïdi

27 janvier 2016 à 20h30

Spectacle d'actualité qui permet d'avoir un éclairage différent sur les événements actuels.

"Djihad", c'est le nom qu'a choisi Ismaël Saïdi pour sa nouvelle pièce de théâtre tragicomique.

C'est l'histoire de Ben, Reda et Ismaël, trois jeunes Bruxellois qui font face à l'oisiveté de leur vie. Ils décident de partir au nom de leur religion, l'islam, en Syrie pour combattre aux côtés d'autres djihadistes...

Auteur et metteur en scène : Ismaël Saïdi  
Comédiens : Ben Hamidou, Reda Chebchoubi et Ismaël Saïdi

Où ? Salle de Spectacles de l'IPES, rue de Huy 123 à Waremmé

Quand ? 27 janvier à 20h30

Combien ? Prévente : 10 € / Sur Place : 12 €

# Des nouvelles des écoles



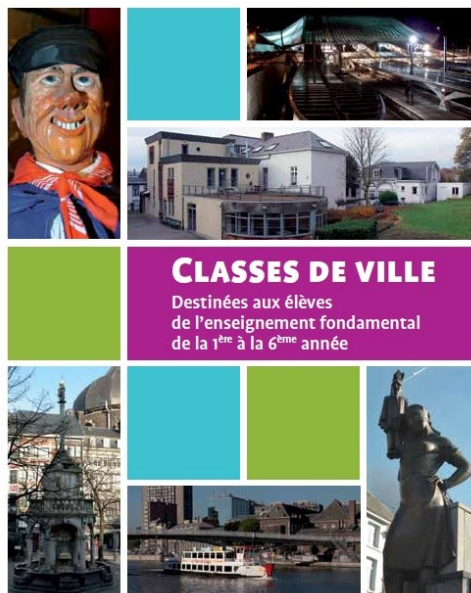
## À la découverte de Liège

Les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaires de l'implantation de Celles partiront en classe de ville les 24, 25 et 26 février prochains.

L'occasion pour eux de découvrir la ville et l'environnement urbain de manière ludique et pédagogique.

Au travers des visites du centre historique, des musées Curtius et Tchantchès mais aussi de la maison de la Science et de l'Aquarium Dubuisson, les élèves seront invités, par une équipe d'animateurs chevronnés, à une véritable plongée au cœur de la Cité Ardente !

Durant le séjour, les enfants seront hébergés à l'espace Belvaux, spécialement dédié au logement des écoles et acteurs du monde associatif.



## La Give-Box a été installée à l'école de Celles.

Une « boîte à donner » pour vos libres-échanges

Une give box est lieu de libres-échanges :DONNER et PRENDRE gratuitement !

### Comment ça marche ?

- Chacun peut donner un objet dont il n'a plus l'usage, mais celui-ci doit être en bon état, pour en faire don au lieu de le jeter
- Chacun peut prendre, gratuitement et sans obligation de donner en échange

### Que dépose-t-on ?

Les objets devenus inutiles pour vous : les jeux des enfants qui ont grandi, les vêtements que vous ne mettez plus, vos livres déjà lus, votre ancienne vaisselle, ...

La Give-Box leur donnera une deuxième vie, en faisant plaisir à quelqu'un d'autre, dans une volonté de consommer durablement et différemment. Faire vivre la Give-Box c'est refuser la surconsommation et favoriser l'économie collaborative.





## Conseil communal des enfants

Mercredi 14 octobre, les élèves de 5ème et 6ème années étaient convoqués afin de procéder aux votes de leurs futurs représentants au Conseil Communal Consultatifs des Enfants.

Depuis le départ en juin des élèves de 6ème, six places étaient vacantes.

11 élèves de 5ème avaient posé leur candidature et fait campagne depuis début septembre.

**Les nouveaux conseillers sont** Eline Roba, Maurine Burette, Noémie Dellise, Sam Geets, Malina Nedelcu et Line Verjans.

Les enfants, émus mais fiers, ont prêté serment devant le Conseil communal le 9 novembre dernier.



### Le CCE dans « Les Niouzz »

Les petits conseillers avaient prévu de participer à la COP 21 à Paris.

Malheureusement, suite aux attentats du 13 novembre, il a été décidé d'annuler l'excursion à Paris pour ne prendre aucun risque.

Les enfants ont pu s'exprimer à ce sujet au micro des Niouzz, diffusé le 27 novembre dernier sur la Trois. (Vidéo à revoir sur le site des Niouzz - lien via le site communal)



## Les nouveaux élus au travail





# Zone de Police

La police locale constitue un maillon indispensable dans la chaîne de la sécurité. Elle contribue à la sécurité des citoyens et à la qualité de vie au sein de la société. Elle assure les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements locaux sur le territoire de la zone de police.

Le chef de zone est le Commissaire Jean-Marie Debroux.

**En cas d'urgence : contactez le 112 si non, 019/51.02.72.**

## **LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2014-2017**

Le Conseil zonal de sécurité s'est réuni le 21 novembre 2014 et a fixé les objectifs prioritaires des quatre prochaines années sur base d'une présentation des données chiffrées des principaux phénomènes liés à la sécurité au sein de la zone de police de Hesbaye. Au terme de la réunion, le Conseil zonal a retenu plusieurs phénomènes prioritaires qui feront chacun l'objet d'une attention particulière des forces de police et seront repris dans les objectifs stratégiques décrits ci-dessous.



### **OBJECTIF STRATÉGIQUE 1**

#### **ATTENDRE LA NORME MINIMALE DE FONCTIONNEMENT POUR LA FONCTIONNALITÉ « CIRCULATION »**

La zone de Hesbaye dispose d'une section « radar » à fonction exclusive, composée de trois membres opérationnels. Mais cela n'est pas suffisant à l'heure actuelle. Afin d'étoffer cette cellule, des budgets ont été débloqués afin d'acheter deux motos et d'équiper quatre membres du personnel qui pourront former deux équipes de deux motards.

### **OBJECTIF STRATÉGIQUE 2**

#### **CONTRIBUER À MAÎTRISER LE PHÉNOMÈNE DES CAMBRIOLAGES DANS LES HABITATIONS**

### **OBJECTIF STRATÉGIQUE 3**

#### **CONTRIBUER À MAÎTRISER L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Améliorer la sécurité routière dans notre zone et diminuer le nombre d'accidents de la route et de lutter contre la conduite sous influence.

### **OBJECTIF STRATÉGIQUE 4**

#### **CONTRIBUER À MAÎTRISER LE PHÉNOMÈNE DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS**

- Maintenir le réseau de contacts avec les partenaires internes et externes : communes concernées, inspection lois sociales, services sociaux, ...
- Participer aux opérations multidisciplinaires de contrôles au sein de l'arrondissement.

### **OBJECTIF STRATÉGIQUE 5**

#### **MAÎTRISER LE PHÉNOMÈNE DES NUISANCES SOCIALES**

On entend par nuisances sociales : les incivilités, les conflits intrafamiliaux et de voisinage, les fraudes sociales, les nuisances publiques liées à l'usage de drogue et d'alcool ainsi que la violence juvénile.

### **OBJECTIF STRATÉGIQUE 6**

#### **ACCROÎTRE L'IMPLICATION DES COLLABORATEURS**

- Informer les collaborateurs collectivement et individuellement si nécessaire
- Soutenir les initiatives visant à l'amélioration du système
- Promouvoir les formations par le biais d'un plan de formation afin de permettre à chaque collaborateur de progresser dans sa (ses) sphère(s) de compétences
- Informer le personnel sur les ressources et les moyens disponibles.



## NOUVEAUTÉ : LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES SONT PORTÉES À 350€

Le système des sanctions administratives permet aux communes de sanctionner directement certains comportements « inciviques » ayant un impact négatif sur la qualité de vie des habitants, comme les jets de débris sur la voie publique, les déjections canines, le tapage, l'exercice d'une activité sur la voie publique sans autorisation, l'exploitation d'une terrasse sans autorisation (pour les établissements), les mauvais stationnements,...

Ce système permet à la fois de désengorger les tribunaux et de s'assurer qu'une sanction effective soit prononcée.

Le montant de cette sanction est de 350 € pour les personnes majeures et d'un montant maximum de 125 € pour les personnes mineurs âgées de 16 à 18 ans.

La constatation des incivilités se fait par la police ou des agents constatateurs. La sanction est infligée par le **fonctionnaire sanctionnateur provincial**.

**Interventions en 2014 :**  
 350 cambriolages  
 202 cas de violence intrafamiliale  
 112 fraudes  
 28 vols de voitures  
 12 vols à main armée  
 174 accidents avec dégâts matériels  
 97 accidents avec blessés  
 7 accidents avec mort d'homme

## CAMPAGNE POUR LA SECURITE ROUTIERE: « CONDUITE SOUS INFLUENCE DE L'ALCOOL – BOB PERIODE D'HIVER »

En dépit des nombreux efforts et de la prise de conscience sans cesse grandissante des conducteurs, la conduite sous influence d'alcool reste l'une des principales causes d'accidents de la circulation. Un grand nombre de conducteurs sous influence persistent à prendre le volant, surtout la nuit. Lors des Etats Généraux pour la Sécurité Routière, l'attention a été attirée sur le fait que des efforts supplémentaires devaient être consentis dans le domaine de la sensibilisation et de l'application des règles de sécurité routière pour inverser la tendance.

Nous voudrions sensibiliser tout conducteur et attirer leur attention sur les mesures prises principalement ces jours, ces semaines.

- ⇒ La campagne BOB se déroulera **du vendredi 27 novembre 2015 (22h) au lundi 25 janvier 2016 (06h)**.
- ⇒ Sur proposition de la police, un week-end "sans alcool" sera organisé **du vendredi 15 janvier 2016 (22h) au lundi 18 janvier 2016 (06h)** ; au cours de ce week-end, la conduite sous influence fera l'objet d'une attention accrue. A cette occasion, l'IBSR fournira une série spéciale de porte-clefs.

### Conséquences possibles d'un constat de conduite sous influence de l'alcool

En cas d'intoxication alcoolique de 0,22 à 0,35 mg/l d'air alvéolaire expiré, une perception immédiate de 170 € est proposée. Le tableau ci-dessous récapitule les tarifs des perceptions immédiates.

Loi relative à la police de la circulation routière	Taux d'alcoolémie	Perception immédiate/transaction
<b>CONDUCTEURS BELGES</b>	0,22 mg/l < 0,35 mg/l	170 €
	0,35 mg/l < 0,65 mg/l	Procès-verbal
	≥ 0,65 mg/l	Procès-verbal + retrait
<b>CONDUCTEURS ETRANGERS</b>	0,22 mg/l < 0,35 mg/l	170 €
	0,35 mg/l < 0,44 mg/l	400 €
	0,44 mg/l < 0,50 mg/l	550 €
	0,50 mg/l < 0,65 mg/l	1200 €
	≥ 0,65 mg/l	1200 € à donner en consignation

Le tarif pour les conducteurs professionnels est déjà en vigueur le 1er janvier 2015.

Loi relative à la police de la circulation routière	Taux d'alcoolémie	Perception immédiate
<b>CONDUCTEUR PROFESSIONNELS</b>	0,09 mg/l < 0,22 mg/l	100 €

# Zone de Secours

Nous l'avons déjà évoqué dans l'édition du mois de janvier : les services d'incendie de Hannut et de Waremme ont intégré la zone de secours 1 dite « Hesbaye » et cela suite à la longue procédure de réorganisation menée par les autorités de tutelle (Ministère de l'Intérieur et Province de Liège).

Le but initial de cette réforme étant d'améliorer globalement les services de sécurité au profit de nos citoyens, il est important que vous soyez informés de cette réforme.



La nouvelle zone de secours est constituée de deux postes d'incendie, anciennement les Services Régionaux d'Incendie de Hannut et de Waremme. Elle protège 13 communes, à savoir Berloz, Braives, Burdinne, Donceel, Faimés, Geer, Hannut, Lincé, Oreye, Remicourt, Verlaine, Waremme et Wasseiges pour une population de 72.428 habitants.

Les deux postes sont majoritairement constitués de pompiers volontaires. Un effectif limité de pompiers professionnels et d'agents administratifs assurent la gestion quotidienne de la zone de secours (formation, entretien, salaire, logistique, facturation, suivi des dossiers, etc).



Les dotations pour 2016 devraient rester constantes.

## Le Collège de zone

Président	Mr DOUETTE	MR	Hannut
1er Vice-Président	Mr CHABOT	PS	Waremme
2è Vice-Président	Mr GUILLAUME	MR	Braives
Membre	Mr GUSTIN	MR	Burdinne
Membre	MR DEDRY	CDH	Berloz
Membre	Mr MISSAIRE	MR	Remicourt
Membre	Mr BOXUS	MR	Donceel

La réforme de la sécurité civile a engendré des changements dans les habitudes et les procédures de travail.

Les **décisions opérationnelles** sont issues de la Direction générale, avec le commandant de zone, Monsieur DUVIVIER et le Major GHISLAIN, qui garantit le niveau de qualité de service requis par le Conseil de zone (regroupant les bourgmestres des 13 communes concernées),

Les **décisions stratégiques** sont prises par le Conseil de zone. La **gestion quotidienne** de la zone est garantie par le Collège de Zone composé à la proportionnelle.

Les décisions sont considérées dans une dimension zonale, voire supra-zonale et non plus locale, avec un souci d'améliorer l'efficacité grâce notamment à la mutualisation des moyens entre les deux postes d'incendie et la création de conventions opérationnelles entre les zones de secours.

La réforme de la sécurité civile vise trois objectifs majeurs :

- Une organisation optimale des secours de la population;
- Améliorer la sécurité des citoyens et des secouristes;
- La professionnalisation du cadre de travail.

**La zone de secours en quelques chiffres :**  
100 pompiers volontaires  
7 pompiers professionnels  
Un charroi de 27 véhicules  
**En 2014 sur Hannut et Waremme:**  
229 interventions feu  
1.195 interventions en secours technique  
104 fausses alertes  
2.435 ambulances et 428 interventions sans transports





# Le mot de l'écopasseur

## CHAUFFE-EAU SOLAIRE POUR LE CHAUFFAGE DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE

### AVANTAGES, INCONVENIENTS, PRIMES

#### PRINCIPE

Le principe de fonctionnement d'un chauffe-eau solaire est extrêmement simple :

Un capteur solaire thermique est constitué d'une surface absorbante sélective qui capte le rayonnement solaire et le transmet sous forme de chaleur à un fluide « caloporteur » via un réseau de tubes fins.

Cette chaleur est acheminée par le fluide caloporteur vers un réservoir de stockage de l'eau chaude sanitaire.

Dans le réservoir de stockage passe le fluide caloporteur à l'eau chaude sanitaire.

#### PRIME DE LA REGION WALLONNE

Les conditions de l'octroi de la prime sont les suivantes :

- L'immeuble doit être situé en Wallonie, avoir connu une première occupation en tant que logement il y a plus de 20 ans
- La personne doit être une personne physique âgée d'au moins 18 ans ou mineur émancipé ayant un droit réel sur le logement (propriétaire, usufruitier, nu-propriétaire,..)
- Les revenus imposables du ménage doivent être inférieurs à 93.000 €
- Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur certifié Qualiwall
- Le dimensionnement devra permettre une fraction solaire de minimum 60 %

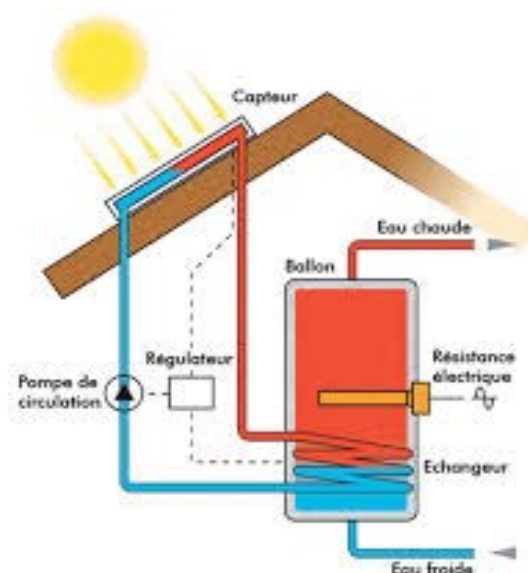
Le montant de la prime est calculé de la façon suivante :

- Le montant de la prime de base est 1.500 €
- Le revenu de référence est le revenu imposable du ménage diminué de 5.000 € par enfant à charge pour un revenu inférieur à 41.100 €
- La prime de base est multipliée par un coefficient lié au revenu de référence du ménage (3 pour un revenu inférieur ou égal à 21.100 €, 2 pour un revenu compris entre 21.101 € et 31.100 €, 1,5 pour un revenu compris entre 31.101 € et 41.100 €, 1 pour un revenu compris entre 41.101 € et 93.000 €)

Pour bénéficier de la prime :

Télécharger sur le site de la Région Wallonne les formulaires 'Prime d'énergie – Avertissement préalable', 'Prime d'énergie – Régime 2015-2017 – Installation d'un chauffe solaire' et ' l'Annexe Technique H' le remplir, et le renvoyer à l'adresse indiquée.

Le temps de retour simple varie entre 2 et 6 ans suivant le montant de la prime ce qui est faible donc très intéressant.



Votre écopasseur peut vous aider à calculer les gains en énergie possible suivant les travaux effectués en isolation, chauffage, panneaux solaires, pompes à chaleur, etc... ainsi que du changement éventuel de fournisseur, d'électricité et de gaz naturel.

Ce service est entièrement gratuit. Les permanences ont lieu à la maison communale de Faimés chaque vendredi matin sans rendez-vous et chaque vendredi après-midi sur rendez-vous.

#### CONTACTS :

Monsieur Jean DORN – écopasseur  
Tél : 019/33.98.50  
Mail : [ecopasseurberlozfaimesgeer@gmail.com](mailto:ecopasseurberlozfaimesgeer@gmail.com)

AVANTAGES	INCONVENIENTS
L'énergie solaire est inépuisable et non polluante	Le coût d'une installation solaire thermique est relativement élevé
L'énergie est propre et ne dégage pas de gaz à effet de serre	L'énergie solaire est une énergie intermittente. Il faut donc un système de chauffage d'appoint.
L'énergie solaire thermique permet d'assurer une partie des besoins en eau chaude sanitaire (60 % min pour les primes de la Région Wallonne)	La production d'énergie solaire n'est possible que lorsqu'il y a du soleil.
L'installation des panneaux solaires thermiques permet de réaliser des économies conséquentes.	Il faut pouvoir stocker la chaleur dans des ballons.
Les frais de maintenance et de fonctionnement d'une installation thermique sont relativement faibles.	Les panneaux solaires contiennent des déchets toxiques : cuivre et chrome



# Dans le rétro



Rallye gastronomique



Rentrée des classes



Saint-Nicolas





Culture



Citoyenneté



Enfance/Jeunesse

# Agenda



Sport



Nature



Divers

## Concert du comité paroissial de Borlez

Quand? Samedi 23 janvier à 20h00

Où? Eglise de Borlez

## Tournoi d'hiver

Quand? Dimanche 24 janvier à partir de 9h00

Où? Hall omnisport de Fallais, rue de Dreye, 13

## Souper aux moules du comité du jumelage

Quand? Samedi 30 janvier, dès 18h30

Où? Salle la Forge, rue A. Warnotte à Celles



## Carnaval des enfants à Borlez

Quand? Dimanche 7 février, dès 15h00

Où? Salle le Cortil, rue Cortil Jonet



## Opérette « Treus Mirakes a Molin »

Quand? Samedi 13 février à 14h30

Où? Centre Dramatique Dialectal de Remicourt

## Conférence et AG du comité apicole

Quand? Dimanche 21 février dès 14h00

Où? Salle le Cortil, rue Cortil Jonet

## Soirée des écoles

Quand? Vendredi 19 février à partir de 18h00

Où? Salle la Forge, rue A. Warnotte à Celles

## Goûter-spectacle des pensionnés

Quand? Dimanche 28 février à 14h30

Où? Salle Patria, rue du Presbytère à Les Waleffes

## Dîner du F'aimons nous

Quand? Dimanche 28 février à 12h00

Où? Salle la Forge, rue A. Warnotte à Celles

## Conférence du comité horticole

Quand? Vendredi 4 mars à 20h00

Où? Salle le Cortil, rue Cortil Jonet

## Démonstration de tailles par le com. horticole

Quand? Samedi 5 mars à partir de 14h00

Où? Au départ de la Salle Patria, à Les Waleffes

## Bourse aux vêtements et aux jouets

Quand? Dimanche 6 mars horaire à définir

Où? Salle la Forge, rue A. Warnotte à Celles

## Souper de l'Etoile

Quand? Samedi 12 mars, dès 18h30

Où? Buvette du foot à Borlez

## Pasta Party

Quand? Samedi 12 mars, dès 18h30

Où? Salle la Forge, rue A. Warnotte à Celles

## Balade gourmande des primevères

Quand? Samedi 19 mars à partir de 17h30

Où? Au départ de la Salle Patria, à Les Waleffes

## Chasse aux oeufs

Quand? Lundi 27 mars à 11h00

Où? Ferme pédagogique de la Croix de Mer à Les Waleffes

## Don de sang

Quand? Les 30 décembre et 30 mars de 17h30 à 20h00

Où? Salle La Forge, rue A. Warnotte à Celles

# Etat Civil

du 1er août au 30 novembre 2015

## Naissances

*Bienvenue aux petits-bouts et félicitations aux heureux parents*

**THAYSE** Lucas, né le 21 août

**PERRUCCA** Célio, né le 22 septembre

**DUPONT DORTU** Lucas, né le 25 septembre

**COSENTINO** Sasha, né le 2 octobre

**MATHY** Amandine, née le 8 octobre

**BOUSMANNE** Nina, née le 30 octobre

## Décès

*Nous présentons nos très sincères condoléances aux familles éprouvées*

**KOWALCZYK** Apolonia, décédée le 11 août à 76 ans

**BODEN** José, décédé 16 août à 85 ans

**HENNEMANN** Marcel, décédé 17 août à 67 ans

**FOUARGE** Olivier, décédé le 20 août à 51 ans

**DUMOULIN** Georges, décédé le 22 août à 82 ans

**BODEN** Gilberte, décédée le 29 août à 84 ans

**STURTEWAGEN** Maria, décédée le 15 septembre à 70 ans

**GILSOUL** Micheline, décédée le 20 septembre à 78 ans

**HUYSKENS** Mariette, décédée le 23 octobre à 87 ans

**HENRARD** Pierre, décédé le 22 novembre à 72 ans

**TOURNEUR** José, décédé le 26 novembre à 86 ans

**VERVAET** Viviane, décédée le 29 novembre à 69 ans

## Mariages

Monsieur et Madame **LEONARD-HOUBART**

Monsieur et Madame **BISCARI-MARTIN**

Monsieur et Madame **STASSE-ROUSSEAU**

Monsieur et Madame **BEAUDRY-THYSEN**

Monsieur et Madame **VOOS-THIRION**

Monsieur et Madame **HUBERT-MOSTADE**

Monsieur et Madame **DE SART-DE MARNEFFE**

Monsieur et Madame **AJANOUM-LIZIN**

## Noces d'Or

*Monsieur et Madame **NIELAND-BRACCIO** ont fêté leurs noces d'or le 4 septembre*

*Monsieur et Madame **LINOTTE-GERADON** ont fêté leur s noces d'or le 29 septembre*



# Pratique

## Permanences

Les permanences du service population durant les vacances scolaires sont supprimées.

Il n'y aura donc pas de permanence les 23, 26, 30 décembre 2015 et 2 janvier 2016.

## Fonds Social Chauffage

Il est parfois difficile pour les personnes percevant un revenu faible de se chauffer durant l'hiver.

Le Fonds Social Chauffage intervient partiellement dans le paiement de la facture de gasoil des personnes qui se trouvent dans des situations financières précaires.

Pour le pétrole lampant et le gasoil de chauffage acheté en petite quantité à la pompe, il existe une allocation forfaitaire annuelle de 210,00 €.

Pour plus de renseignements, contactez Madame Ariane HENRY au 019/33.97.70 ou consultez [www.fondsduchauffage.be](http://www.fondsduchauffage.be)

Permanence chauffage du CPAS : le jeudi matin

## Nouveau mode de paiement à l'Administration communale



## Le Mobi-service

Ce service s'adresse à chaque personne résidant sur le territoire de la commune ou ayant des problèmes de mobilité. Le CPAS propose un service de transport et d'accompagnement pour vos rendez-vous médicaux, démarches administratives, courses diverses.

Pour plus d'informations contactez directement le mobi-service au 0496/855.010



Coût : 0,30€/km

## Nouveau au magasin de seconde main

NOCTURNE TOUS LES JEUDIS JUSQUE 19H00

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h à 17h et le jeudi jusque 19h00

Tous vos dons sont les bienvenus - Enlèvement gratuit



### L'AUBAINE

Vêtements de seconde main  
Don et dépôt

Rue Adolphe Braas 71

4317 Faimés

Tel: 0471/649 260

Adresse mail: [magasincpas@commune-faimés.be](mailto:magasincpas@commune-faimés.be)

Une collaboration entre les Communes et CPAS de Faimés et Geer.

## Ouvert à tous

Meubles, déco, vaisselle, électroménagers...

## FAIS-MOI REVIVRE...

# NO VIOLENCE

Ligne d'écoute gratuite

## 0800 30 030

[AIMESANSVIOLENCE.BE](http://AIMESANSVIOLENCE.BE)





Photo : Jean-Louis George

## Le Conseil communal

*Marie-Alice Vandereyken*

*Bourgmestre*

Echevine de l'enseignement



*Jean-Marc Delchambre*

Echevin des finances, des travaux subsidiés et des cultes



*Guy Dubois*

Echevin des travaux



*Frédéric Delnatte*

Echevin de la culture et de la citoyenneté



*Etienne Cartuyvels*

Président du C.P.A.S  
Jeunesse et personnes âgées



## Les Conseillers

*Bernard Boxus*

be.boxus@gmail.com



*Laurence Sarton*

a.goulier@advalvas.be



*Myriam Detiège*

myriam.detiege@minfin.fed.be



*Sophie Léonard*

sophieleonard13@gmail.com



*Sébastien Masy*

seb\_masy@hotmail.com



*Marie-Claire Binet*

mcbinet@gmail.com



*Gilles Devallee*

gilles.devallee@gmail.com



*Lucie Rethy*

lucie.rethy@student.ulg.ac.be



### Administration communale

Rue A. Braas, 13

Tel. 019/33.98.50

Fax. 019/33.97.76

commune@faimes.be